



SHARK ALLIANCE SE FELICITE DE LA MISE EN PLACE RAPIDE DU PLAN D'ACTION EUROPEEN POUR LES REQUINS

Le Contexte

Il y a dix ans, face aux inquiétudes croissantes sur la diminution des populations de requins dans le monde entier, les gouvernements des pays membres des Nations Unies ont adopté un *plan d'action international pour les requins** et se sont engagés à élaborer des plans de conservation des requins dans leurs eaux territoriales et zones de pêche. Au début du mois de février 2009, après plus d'une année de consultation, la Commission européenne a rendu public *le plan d'action européen pour les requins*. Ce plan vise à améliorer l'information sur les pêcheries, la biologie et le commerce du requin, ainsi qu'à tirer un trait sur la surpêche et la pratique du *finning* qui consiste à prélever les ailerons d'un requin et rejeter sa carcasse en mer.

Fondée en 2006, Shark Alliance a pour objectif d'encourager l'élaboration d'un plan d'action européen pour les requins, fiable et basé sur des données scientifiques. La coalition a soutenu la plupart des mesures proposées par le plan d'action, mettant l'accent sur l'obtention de mandats clairs pour la protection d'espèces en danger, tenant compte des avis scientifiques sur les quotas de pêche, comblant les vides juridiques de l'interdiction du *finning* et incluant les traités sur la faune sauvage, dans un souci d'accroître la conservation des requins.

La mise en place du plan d'action européen s'impose pour le renouvellement des populations de requins menacées, la gestion durable des pêcheries et une législation efficace contre le *finning*. Il est vital pour assurer un avenir à certains des animaux les plus vulnérables et négligés d'Europe.

Le Problème

La plupart des requins sont particulièrement vulnérables à la surpêche du fait de leur croissance lente, de leur maturité tardive et de leur faible taux de reproduction. Pour diverses raisons, les requins ont toujours été relégués au second plan. Des pêcheurs de nombreux pays de l'Union européenne, dont l'Espagne, la France, le Portugal et le Royaume-Uni, ciblent le requin tandis que les quotas de pêche européens demeurent soit laxistes soit inexistantes. Les prises accessoires sont également non négligeables. Il demeure d'immenses lacunes dans notre compréhension de la biologie sélacienne et dans l'enregistrement des captures de requins. Par conséquent, la plupart des populations de requins européennes affichent un déclin ; un tiers sont classées comme *menacées* d'extinction par l'UICN. L'Espagne figure en tête des nations pratiquant le commerce des ailerons de requin tandis que la législation de l'UE contre le *finning* est une des plus laxistes au monde.

La Solution

Pour inverser cette tendance, empêcher le déclin des populations de requins et assurer la gestion durable des pêcheries, l'UE a besoin de mettre en place des quotas de pêche basés sur des données scientifiques, de protéger les espèces en danger, d'adopter une législation contre le *finning* plus stricte ainsi que d'améliorer la collecte de données sur les requins. Ce plan s'engage à respecter ces développements, mais il doit s'accompagner de modifications des réglementations

existantes (en particulier pour l'interdiction du *finning*), d'une amélioration de la mise en place de quotas de pêche européens annuels (en respectant l'avis des scientifiques et en complétant la liste des espèces soumises à ces quotas de pêche) ainsi que d'initiatives internationales supplémentaires (telles que des efforts visant à limiter le commerce international des produits issus du requin et à établir des plans de protection régionaux pour les espèces menacées).

Le Processus

Le 5 février, la Commission européenne a dévoilé en détail le plan d'action européen final dans le cadre d'une conférence de presse. Les représentants des Etats membres de l'UE ont donné leur réponse officielle par le biais des « Conclusions du Conseil » et lors de débats pendant la réunion du Conseil Pêche, les 23 et 24 avril. Tous les Etats membres de l'UE ont pu avoir voix au chapitre en ce qui concerne ces Conclusions du Conseil et pourront faire une déclaration sur le plan d'action lors de la réunion d'avril.

Shark Alliance a exhorté tous les ministres de la pêche de l'UE à se pencher sur les Conclusions du Conseil qui encouragent une mise en œuvre rapide du plan d'action, conformément aux avis scientifiques et aux mesures de précaution. La Commission devrait œuvrer immédiatement à l'amélioration des politiques européennes en faveur des requins en commençant par une proposition visant à renforcer la législation interdisant le *finning*. Nous suivons les réactions et activités des Etats membres sur www.sharkalliance.org.

* Dans l'IPOA et ce document, le terme « requin » désigne tous les poissons cartilagineux : requins, raies et chimères.